



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

RAPPORT
ANNUEL 2010



PRODUCTION

Coordination de la rédaction

Luc Doray

Collaboration à la rédaction

Louis-Alexandre Cazal

Luc Doray

Olivier Légaré

Lizon Levesque

Anik Pouliot

Révision

Lizon Levesque

Traduction

Joanne Gibbs

Photographies

Richard Lefebvre

Conception graphique

Sextans

Dépôt légal - Bibliothèque
et archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque
et archives, Canada 2011

ISBN 978-2-923638-81-2 (imprimé)

ISBN 978-2-923638-82-9 (PDF)

Version disponible sur le site Internet :

www.ocpm.qc.ca

English paper version available upon request

English PDF available on Internet website





OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Madame Elsie Lefebvre
Vice-présidente du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

Madame la Vice-présidente,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal*, (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2010 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,



Louise Roy

Le 1^{er} mai 2011

REMERCIEMENTS

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2010.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'implication de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier, de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leur opinion et leurs commentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Le message de la présidente	5
La mission et le mandat de l'Office	9
Les consultations	11
Le bilan des communications	21
Les relations extérieures de l'Office	23
Le budget de l'Office	25
Annexe I	27
Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2010	
Annexe II	43
Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	
Annexe III	47
Organisation, pratiques et code de déontologie	
Annexe IV	52
Liste des employés et collaborateurs en 2010	



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



En 2010, l'Office de consultation publique de Montréal a reçu le mandat de consulter les Montréalais sur cinq projets, deux programmes particuliers d'urbanisme (PPU) et un énoncé d'aménagement. La revitalisation de grands secteurs ou sites urbains a été à l'honneur dans trois cas : le Quartier Bonaventure dans l'arrondissement Ville-Marie, le site de l'ancienne usine Norampac dans Rosemont – La Petite-Patrie, la transformation de l'Institution des Sourds-Muets dans Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Par ailleurs, la Charte montréalaise des droits et responsabilités a fait l'objet d'une consultation en vue de sa révision quinquennale. De plus, l'Office a étoffé sa connaissance des enjeux, en vue de la consultation qui se tiendra sur le PPU du *Quartier des grands jardins*, celui du *Quartier Ste-Marie* et sur l'*Énoncé du Centre-ville* dans l'arrondissement Ville-Marie.

L'Office a aussi entrepris de déployer ses outils de communication en lançant un *Bulletin de l'Office* et une nouvelle version de son site internet, plus conviviale et plus efficace. Notre site attire, depuis, de plus en plus d'utilisateurs et le nouveau *Bulletin* diffuse des nouvelles brèves sur nos activités.

Côté recherche, nous nous sommes intéressés de près aux temps forts de la consultation publique sur les grands projets municipaux, ici et ailleurs. L'année s'est donc avérée riche en réflexion et en partage d'expériences sur des pratiques remarquables. L'Office a d'ailleurs organisé un colloque en juin 2010 pour faire connaître et discuter le résultat de ses recherches avec la participation du Vice-président de la Communauté urbaine de Lyon, monsieur Gérard Claisse. Deux *Cahiers de l'OCPM* ont été produits pour mémoire.

LA CONSULTATION S'AVÈRE ÊTRE, UNE OPPORTUNITÉ DE GAGNER EN EFFICACITÉ ET DE CONSTRUIRE DES PROJETS URBAINS MIEUX ADAPTÉS, POURVU QU'ELLE ACCOMPAGNE L'ÉLABORATION DES GRANDS PROJETS TOUT AU LONG DE LEURS PHASES STRATÉGIQUES.

DES GAINS EN EFFICACITÉ

Nos activités de recherche nous ont permis de constater que la consultation publique sur les grands projets n'est plus considérée, dans plusieurs grandes villes du monde, comme une entrave aux projets ou une source d'immobilisme. La consultation s'avère être, au contraire, une opportunité de gagner en efficacité et de construire des projets urbains mieux adaptés, pourvu qu'elle accompagne l'élaboration des grands projets tout au long de leurs phases stratégiques. Cette **consultation en continu** ne signifie pas une **consultation continue** mais bien une vérification des connaissances et une discussion des enjeux, à l'un ou l'autre moment de l'élaboration des grands projets, de l'intention de faire jusqu'au suivi, en passant par le diagnostic, l'élaboration de l'avant-projet ou la réalisation des travaux.

particulier des fenêtres d'opportunité, limitées dans le temps, que le marché leur offre pour agir.

De leur côté, les citoyens constatent que les grands projets subissent très souvent des modifications substantielles tout au long de leur élaboration et de leur mise en œuvre. De l'avant-projet au concept final, il peut y avoir un monde de différences qui sont la source de problèmes d'équité puisque de nouveaux impacts surgissent en cours de route, sans que les principaux concernés aient la chance d'en discuter.

À notre avis, il faut revoir nos pratiques pour pallier cette situation en déterminant, comme cela se fait ailleurs, des temps forts de consultation publiques mieux arrimés aux phases d'élaboration des projets.

DES PRATIQUES À RAFFINER

À Montréal, autant les promoteurs que les citoyens ont signalé leurs frustrations devant des processus de consultation sur les grands projets qui arrivent trop tôt ou trop tard. Si de plus en plus de promoteurs reconnaissent que les grands projets urbains doivent être l'occasion de gains à négocier avec les collectivités d'accueil, ils revendiquent que l'on tienne compte aussi de leurs contraintes, et en

- > *L'Office réitère sa proposition d'expérimenter un modèle de consultation en deux temps formels, pour les grands projets. Une première procédure courte, tôt dans la démarche d'élaboration d'un projet, permettrait d'identifier les préoccupations soulevées par l'intention d'agir des promoteurs, chez les voisins du site et les groupes d'intérêt. Le projet détaillé devrait faire l'objet par la suite d'un deuxième temps de consultation avec modification réglementaire à la clé, le cas échéant.*



Depuis quelques années, l'OCPM a mené des consultations publiques sur le redéveloppement de grands sites urbains. Ces consultations ont porté parfois sur des plans directeurs d'aménagement, parfois sur des concepts d'aménagement détaillés. Qu'il s'agisse du Quartier Bonaventure, avec la réfection d'une infrastructure majeure de transport, du site des anciens ateliers du CN, du site de Radio-Canada ou de l'ancienne usine Norampac, à chaque fois, la consultation a joué son rôle d'espace d'information des citoyens. Elle a été également le lieu d'expression des enjeux métropolitains et des enjeux de voisinage, tout comme des controverses qui les accompagnent fréquemment. Les plans et les projets se sont enrichis des bonifications proposées.

> *L'Office recommande que les plans ou programmes particuliers d'urbanisme (PPU) qui s'appliquent souvent aux zones urbaines à revitaliser ou à redévelopper fassent toujours l'objet d'une consultation d'envergure, indépendante, transparente et crédible.*

Il y a presque 10 ans maintenant que l'OCPM consulte les Montréalais, notamment sur les grands projets urbains. Son rôle particulier de tiers neutre est devenu, en quelque sorte, une des pierres d'assise de son identité. Nous mettrons, dans les années à venir, toutes nos énergies dans la poursuite de cette tâche d'aide à la décision des élus et de service à la collectivité montréalaise.

Louise Roy



LA MISSION ET LE MANDAT DE L'OFFICE

LA MISSION

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

LE MANDAT

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, actif depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DÉFINIT AINSI LE MANDAT DE L'OCPM :

- 1° proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1 tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 3° tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.
 - > un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
 - > de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
 - > un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
 - > un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

LES FONCTIONS DE L'OFFICE ONT ÉTÉ REVUES AFIN DE LUI ATTRIBUER LA RESPONSABILITÉ DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR TOUTE MODIFICATION AU PLAN ENGAGÉE PAR LE CONSEIL DE LA VILLE.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 était sanctionné qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du

ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008, le projet de loi 22 était sanctionné qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la ville.



LES

CONSULTATIONS

En 2010, l'Office de consultation publique de Montréal s'est vu confier un certain nombre de mandats, tant dans le domaine du développement immobilier que dans celui de l'examen de propositions d'aménagement du territoire dans de larges secteurs de la Ville. Ainsi, l'Office a examiné un projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure, un projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada dans le parc Jarry, un vaste projet immobilier sur le site de l'ancienne usine Norampac dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, un projet de reconversion de l'ancienne Institution des Sourds-Muets en complexe résidentiel. L'Office a, de plus, tenu la consultation sur la révision de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Par ailleurs, plusieurs mandats sur des questions d'aménagement du territoire ont été donnés à l'Office mais sans que les consultations ne puissent se réaliser en 2010. En effet, l'Office s'est vu confier une consultation sur deux Programmes particuliers d'urbanisme dans l'arrondissement Ville-Marie. Le premier porte sur le secteur dit des « Grands jardins » à l'extrémité ouest de l'arrondissement, le deuxième recoupe le territoire du district Sainte-Marie. Il a aussi été demandé à l'OCPM d'accompagner l'arrondissement dans la consultation sur un énoncé de développement pour le centre-ville. Cependant, pour ces trois mandats, la consultation n'a pas été tenue pour des raisons d'état d'avancement des dossiers.



Au cours des consultations, et tout en demeurant fidèle aux pratiques sur lesquelles l'organisme fonde sa crédibilité, l'Office a poursuivi ses efforts de déploiement d'une variété d'instruments permettant de rejoindre un plus grand nombre de Montréalais et Montréalaises et de mieux répondre aux différents contextes d'implantation des projets et des politiques municipales.

Au total, environ 1 400 Montréalais et Montréalaises ont participé aux consultations publiques de l'Office cette année, notamment à l'occasion de 25 séances publiques au cours desquelles 151 mémoires ont été déposés.

DÉSIGNATION

Projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure (Avant-projet détaillé – phase 1)

RÉSOLUTION

Il est résolu mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet, y compris sur le corridor de transport collectif Dalhousie.

DATES CLÉS

Séances d'information : 24, 26 novembre,
1^{er} et 2 décembre 2009
Audition des mémoires : 12, 13, 18
et 19 janvier 2010
Dépôt du rapport : 18 mars 2010
Diffusion du rapport : 31 mars 2010

TERRITOIRE

Les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest.

OBJET DE LA CONSULTATION

La Société du Havre de Montréal (SHM) publie un état des lieux en 2004 quant au devenir de la Ville de Montréal et de son fleuve. Déjà, à ce stade, on identifie la transformation de l'autoroute Bonaventure afin de permettre la mise en valeur du secteur environnant. Cette proposition suggère un réaménagement.

Le secteur d'intervention de la première phase du projet est circonscrit à l'est par la rue Duke, à l'ouest par la rue Dalhousie, au nord par la rue Saint-Jacques et au sud par la rue de la Commune. Celui-ci chevauche deux arrondissements séparés par l'autoroute Bonaventure, soit ceux du Sud-Ouest et de Ville-Marie. Dans son projet de réaménagement Quartier Bonaventure, la SHM propose l'abaissement du tablier de l'autoroute, la création d'îlots aménagés à des fins de développement immobilier au centre de deux nouvelles artères, ainsi que l'implantation d'un corridor exclusif au transport collectif. Le projet a pour objectif de contribuer à la transformation de ce secteur qualifié de déstructuré en boulevard d'entrée de ville et en quartier habité et convivial.

LA COMMISSION CROIT QUE LA CONSULTATION DEVRAIT PORTER, DANS UN PREMIER TEMPS, SUR L'ENSEMBLE DES PHASES D'UN AVANT-PROJET PRÉSENTÉ COMME UNE VISION D'ENSEMBLE ET, DANS UN SECOND TEMPS, SUR CHACUNE DES PHASES

Bien que la majorité des terrains libérés soit déjà propriété de la Ville de Montréal, le concept d'aménagement proposé requiert l'acquisition de plusieurs terrains longeant le futur corridor Dalhousie, entre les rues Ottawa et William, de même qu'entre les rues Saint-Paul et Saint Maurice.

Tel que présenté, l'avant-projet détaillé du Quartier Bonaventure propose une entrée de ville à caractère monumental, à la fois prestigieuse, habitée et vivante. La clef de voûte du Quartier Bonaventure est l'abaissement du viaduc autoroutier. La SHM propose de le transformer en artère urbaine dans laquelle s'intégreraient les actuelles rues Duke et Nazareth élargies. En complément au transport collectif, la SHM souhaite offrir un environnement propice aux transports actifs. Elle prévoit, à cet effet, la construction d'un lien avec le réseau piétonnier intérieur du Montréal souterrain, ainsi que des trottoirs bénéficiant d'une surlargeur, proportionnelle à l'importance des voies véhiculaires adjacentes. Le développement immobilier du projet est basé sur la mise en valeur des îlots centraux, de l'îlot de la Commune, ainsi que sur la réutilisation du viaduc ferroviaire du CN, sans compter l'appréciation des terrains adjacents, grâce à l'apport du projet. Les espaces publics et verts dotés d'œuvres d'art viennent rehausser le caractère prestigieux de l'entrée de ville, tout en retissant les liens avec les secteurs environnants. Deux parcs urbains de petite dimension sont implantés de part et d'autre de cette œuvre d'art, ce qui implique la relocalisation de la chute à neige Wellington sur un autre site.

La SHM a indiqué à la Ville de Montréal son souhait de soumettre l'avant-projet détaillé du Quartier Bonaventure à la consultation publique. Accueillant favorablement cette requête, le comité exécutif a confié à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir une consultation sur l'avant-projet détaillé de la SHM, y compris le corridor Dalhousie. Conséquemment, et contrairement aux projets d'aménagement encadrés par des projets

de règlements et d'accords de développement, aucune exigence de suivi auprès du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme, ni des comités consultatifs d'urbanisme d'arrondissements, ni du Conseil du patrimoine de Montréal, n'était applicable.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Il a été convenu de considérer un territoire d'étude plus large que celui suggéré par la SHM, de manière à prendre en considération tous les secteurs en interaction directe avec le projet et de façon à réconcilier adéquatement les différentes échelles territoriales en présence. Dans cette perspective, la commission a traité comme un tout significatif les pôles de l'ÉTS et de la Cité Multimédia, et regretté que cette perspective ne soit pas considérée comme un intrant au mandat confié à la Société du Havre dans une optique large de revitalisation de la vieille ville.

Le parti de libérer des terrains à des fins de développement a eu comme conséquence de repousser à l'extérieur de l'axe Bonaventure le corridor de transport collectif, faute d'espace pour l'y intégrer. Si les études menées en vue de la localisation de ce dernier ont conclu que la rue Dalhousie était, parmi sept tracés possibles, l'option la plus adéquate pour répondre aux exigences d'un tel équipement, la commission a, pour sa part, entendu les préoccupations des citoyens et usagers quant à l'incompatibilité d'un équipement de nature métropolitaine dans une trame locale dont la revitalisation à dominance résidentielle et institutionnelle se confirme. La commission a fait siennes les inquiétudes exprimées au sujet de la sécurité, de la qualité de l'air, de la convivialité et de la mise en valeur du patrimoine. Conséquemment, et faisant écho aux propositions de la STM, la commission a recommandé que soient priorisés les modes de transport collectif et actif dans l'axe Bonaventure, réconciliant ainsi transport



et aménagement urbain. De son point de vue, l'intégration temporaire d'un corridor d'autobus peut faire l'objet, à l'instar de l'avenue du Parc reconfigurée pour y accueillir un éventuel tramway, d'un aménagement rencontrant de hauts standards en matière d'esthétique urbaine.

Selon la commission, l'idée de considérer le boulevard d'entrée de ville comme un sas de transition entre différentes échelles urbaines, surtout lorsqu'il comporte la dimension « transport collectif », présente divers avantages non négligeables. La commission est donc d'avis qu'il est préférable de concentrer, dans l'emprise du boulevard Bonaventure, les fonctions d'entrée de ville plutôt que de lui imposer une forme contraignante de développement immobilier dont la rentabilité n'a pas clairement été démontrée, ni à l'échelle de ses abords, ni à l'échelle de son milieu d'insertion.

En analysant les diverses composantes du projet, la commission a constaté que l'intégration proposée du patrimoine était en deçà du potentiel que recèle pourtant le secteur. Dans sa forme même, le projet Quartier Bonaventure semble davantage répondre à une logique immobilière qu'à un souci de valoriser l'histoire du lieu. Or, de l'avis de la commission, un concept attrayant ne contredit pas la singularité que le milieu d'insertion peut par ailleurs offrir, bien au contraire. Reconnaisant que le secteur, par le quartier Griffintown qui constitue un des berceaux de l'industrialisation en Amérique du Nord, est riche au plan patrimonial, la commission a fait siennes les suggestions de développer un projet davantage en

harmonie avec la charge historique que le milieu d'insertion offre. La commission a, en ce sens, accueilli favorablement les suggestions qui lui ont été faites de développer l'endroit de façon certes contemporaine et attrayante, mais de le singulariser par ce qu'il offre, soit par la prise en compte de sa richesse patrimoniale, que celle-ci appartienne à un corpus tangible (les reliquats du Hay Market, le New City Gas, l'édifice Rodier, la forge Cadieux, etc.) ou bien intangible (les révélateurs archéologiques, les corridors artistiques et de fraîcheur, etc.). Le patrimoine devient ici matière identitaire et contributive à la singularité du lieu.

Enfin, en référence aux propos tenus quant au processus de consultation publique ne portant que sur une seule phase du réaménagement de l'autoroute Bonaventure prévu en trois phases, la commission a pris en considération les suggestions qui lui ont été faites. Ainsi, lorsqu'il s'agit de projets d'envergure métropolitaine dont l'échéancier de réalisation est en temps long et les phases subséquentes tributaires des premières, la commission croit que la consultation devrait porter, dans un premier temps, sur l'ensemble des phases d'un avant-projet présenté comme une vision d'ensemble et, dans un second temps, sur chacune des phases, celles-ci étant alors assorties d'un projet de règlement en bonne et due forme. Cette vision d'ensemble pourrait, par exemple, être enchâssée à même le plan d'urbanisme, ce dernier étant d'ailleurs appelé, à brève échéance, à être révisé.



DÉSIGNATION

Projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada.

RÉSOLUTION

Il est résolu de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada.

DATES CLÉS

Séance d'information : 18 mai 2010
 Audition des mémoires : 15 juin 2010
 Dépôt du rapport : 30 juillet 2010
 Diffusion du rapport : 12 août 2010

TERRITOIRE

L'arrondissement Villeray – Saint-Michel
 – Parc-Extension.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le Centre de tennis du parc Jarry (CTPJ) est situé dans la partie sud-ouest du parc et a été inauguré en 1996. Le Stade Uniprix, au cœur du CTPJ, est l'hôte de la Coupe Rogers qui accueille des athlètes de l'*Association of Tennis Professionals* (ATP) et de la *Women's Tennis Association* (WTA). En 2003, Tennis Canada souhaitait réaliser des travaux d'agrandissement sur son site afin d'ajouter un nouveau stade secondaire, quatre nouveaux courts intérieurs, une nouvelle place publique et procéder à la relocalisation de cinq terrains de tennis extérieurs. Une première

consultation publique proposait à Tennis Canada d'apporter quelques changements au niveau de l'aménagement des espaces publics et du périmètre du droit superficiaire du CTPJ.

Pour la consultation publique de 2010, Tennis Canada souhaite aménager des terrains en terre battue qui soient praticables, peu importe la saison. L'objectif est d'augmenter la disponibilité des terrains pour les utilisateurs montréalais et de mieux former les athlètes canadiens. Pour ce faire, le projet proposé envisage d'aménager ces terrains sur le toit en y ajoutant une structure pour les couvrir. Le nouveau projet porterait la hauteur à 22,6 mètres alors que le règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation du CTPJ (P-03-093) autorise une hauteur maximale de 15 mètres. Le projet de règlement P-03-093-1 viendrait y apporter des modifications en faisant passer la hauteur maximale à 23 mètres.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

La nécessité d'aménager des courts en terre battue pour mieux préparer les athlètes canadiens est acceptée par la majeure partie des participants. Par contre, certains participants craignaient que la fonction récréative/sportive ne prenne trop de place dans le parc Jarry au dépend de la fonction détente. La commission estime que le projet ne menace pas les aires de détente du Parc puisque l'espace consacré au sport conserve le même périmètre. La commission recommande, par contre, que le Plan directeur du parc, qui doit conserver son statut public, garantisse le maintien de l'équilibre entre les fonctions de détente, celles de récréation et sport.

Une autre question sensible du projet était l'impact sur les vues en direction du mont Royal. La question

LA COMMISSION INVITE LA VILLE À ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DU PROMOTEUR L'INTÉGRATION DE MESURES ENVIRONNEMENTALES TELLES QUE LA CONSTRUCTION D'UN TOIT BLANC ET L'AJOUT DE VERDURE SUR LA PARTIE RESTANTE DU TOIT DES COURTS INTÉRIEURS.

du mont Royal est très sensible auprès des Montréalais et la moindre construction en hauteur doit être bien étudiée. Par contre, considérant que la nouvelle construction ne réduit pas de façon significative les vues sur la montagne, la commission recommande d'augmenter la hauteur permise pour la construction à 23 mètres uniquement pour les terrains en terre battue sur la structure du toit prévue pour supporter une telle hauteur.

Enfin, dans le but de se conformer à sa volonté de lutter contre les îlots de chaleur, la commission invite la Ville à étudier la possibilité d'exiger du promoteur l'intégration de mesures environnementales telles que la construction d'un toit blanc et l'ajout de verdure sur la partie restante du toit des courts intérieurs.



DÉSIGNATION

Projet de développement de l'ensemble du site de Norampac.

RÉSOLUTION

Il est résolu de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet de développement du site de Norampac.

DATES CLÉS

Séance d'information : 14 septembre 2010
 Audition des mémoires : 12, 13 octobre 2010
 Dépôt du rapport : 14 décembre 2010
 Diffusion du rapport : 11 janvier 2011

TERRITOIRE

L'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le site de l'ancienne usine Norampac, d'une superficie de 41 500 m², est localisé dans l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie face au parc du Pélican. L'usine de la compagnie Norampac, construite dans les années 50, a fermé ses portes en mai 2005. En raison de sa localisation à proximité de services collectifs, de commerces ainsi que du transport en commun, l'arrondissement considère que le terrain présente un fort potentiel de requalification à des fins résidentielles. En 2008, le promoteur, Gestion Réseau Sélection, a déposé une demande de modification de zonage à l'arrondissement afin de réaliser un projet de développement résidentiel.

L'ARRONDISSEMENT ROSEMONT - LA PETITE-PATRIE VENAIT DE DÉPOSER UN PROJET DE REFONTE DE SA RÈGLEMENTATION D'URBANISME DANS LA PERSPECTIVE DE FAVORISER DAVANTAGE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le promoteur, spécialisé dans la construction de logements pour personnes âgées, envisage de construire 1 163 logements, une polyclinique, un service de garde et un centre de soins pour personnes en perte d'autonomie de 125 chambres sur le site à l'étude. Le projet réunit des retraités, des familles et des ménages sans enfant en intégrant sur le site une variété de typologie de logements et un rez-de-chaussée commercial. Afin de respecter son principe de densité, le promoteur prévoit des immeubles de fort gabarit allant jusqu'à dix étages avec un faible taux d'implantation au sol laissant 70 % de la surface aux espaces publics et collectifs. Les plans du promoteur comprennent pour chacun des immeubles des supports à vélo intérieurs et extérieurs, ainsi que des sentiers pour les piétons qui traversent le site.

Le projet de développement du site Norampac déroge au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie. Les principales dérogations concernent la hauteur et l'usage. La mise en œuvre de ce projet nécessite l'adoption par le Conseil municipal d'un règlement permettant de préciser les conditions de construction, d'occupation et d'aménagement du terrain.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Les participants aux audiences publiques ont accueilli favorablement le projet. Toutefois, les participants ont formulé divers avis permettant de bonifier l'ensemble du projet. La commission est d'avis que le projet présenté par le promoteur pour le développement du site répond à des besoins importants de l'arrondissement en matière de logement, mais soulève des préoccupations importantes sur trois thèmes.

Les défis de l'intégration à la communauté

La commission a été sensible aux craintes exprimées selon lesquelles le projet risque de devenir une

cité des aînés isolée de la vie communautaire du quartier. C'est pourquoi la commission a formulé un certain nombre de recommandations visant à désenclaver socialement le site en encourageant la concertation avec les organismes communautaires du quartier pour l'organisation d'activités culturelles et de loisirs dans des locaux appropriés sur le site. Avec le vieillissement accéléré de la population, des projets semblables à celui déposé par le Groupe Réseau Sélection vont voir le jour à Montréal au cours des prochaines années. En ce sens, le projet sur le site Norampac pourrait se développer comme un modèle à suivre.

Le désenclavement physique du site

Pour désenclaver physiquement le site, la commission suggère de saisir l'opportunité que présente le projet pour développer le réseau des pistes cyclables et pour établir un lien piétonnier et cyclable sécuritaire avec l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, via une passerelle, menant entre autres au complexe le Centre du Plateau. La commission recommande aussi de rendre publiques certaines voies piétonnières situées sur le site.

Le développement durable

Dans le même esprit, la commission estime également que ce projet doit être développé selon l'approche de quartiers durables qu'on voit apparaître dans différentes villes où sont mises en œuvre les technologies les plus avancées au plan du développement durable. La commission s'est prononcée en ce sens dans l'élaboration de ses recommandations, d'autant plus qu'au moment de rédiger son rapport, l'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie venait de déposer un projet de refonte de sa réglementation d'urbanisme dans la perspective de favoriser davantage le développement durable.



DÉSIGNATION

Projet de reconversion du Centre 7400 à des fins résidentielles.

RÉSOLUTION

Il est résolu de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur le projet de reconversion du Centre 7400.

DATES CLÉS

Séance d'information :	15 novembre 2010
Audition des mémoires :	8, 9 et 16 décembre 2010
Dépôt du rapport :	22 février 2011
Diffusion du rapport :	8 mars 2011

TERRITOIRE

Arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le Centre 7400, ancienne Institution des Sourds-Muets fondée par les Clercs de Saint-Viateur, est situé au 7400 boulevard Saint-Laurent, entre les rues Faillon Ouest et De Castelnau Ouest, dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension. Le secteur est identifié dans le Plan d'urbanisme au chapitre des orientations pan-montréalaises comme « Secteur mixte - requalification des secteurs. Diversification et intensification des activités ». Au chapitre du patrimoine bâti, la propriété est identifiée au Plan d'urbanisme comme « immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle » et comme « grande propriété à caractère institutionnel », désignation dont elle est l'unique détentrice dans l'arrondissement. L'établissement offre divers services à des organismes à vocation caritative, religieuse ou éducative. Les Clercs de Saint-Viateur l'ont mis en vente libre en 2009.

Le groupe Thibault Messier Savard et Associés Inc. et Développements McGill envisage la création de 302 unités de logements réparties entre quatre bâtiments dont le bâtiment principal d'origine. Le parti architectural repose sur la prédominance du bâtiment principal d'origine alors que toutes les annexes sont démolies. Le promoteur détaille l'offre de logements de la manière suivante : 36% de studios et unités d'une chambre à coucher, 41% d'unités de deux chambres à coucher,

22 % pour les trois chambres à coucher et 1 % de quatre chambres à coucher. Les prix s'échelonnaient de 150 000 \$ à 650 000 \$ et 40 % des unités seraient sous la barre des 250 000 \$. Dans ce contexte, comme il n'inclut pas de logements sociaux dans son projet, le promoteur a convenu avec la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal de verser une compensation financière de 300 000 \$ afin de financer la réalisation de logements sociaux et communautaires hors-site.

Deux projets de règlement sont soumis à la consultation :

- > le *Règlement autorisant la transformation à des fins résidentielles de l'Institution des Sourds-Muets* qui vise à autoriser l'usage résidentiel exclusivement pour la propriété située au 7400, Saint-Laurent, actuellement zonée « Équipements culturels et éducatifs »;
- > le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* concernant l'affectation du sol passant de l'affectation « couvent, monastère ou lieu de culte » à l'affectation « résidentielle ».

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

La commission salue le traitement de grande qualité apporté au bâtiment principal d'origine de même qu'aux bâtiments ajoutés à l'arrière de ce dernier. Par contre, au-delà de la perte d'un pôle de services communautaires pour ce secteur de

l'arrondissement et la relocalisation nécessaire des locataires actuels du Centre, c'est la perte d'un patrimoine collectif, notamment celui de la communauté sourde, qui est ressortie au cours des audiences. De plus, le traitement à la pièce, par amendement réglementaire, inquiète la collectivité qui y voit malheureusement une occasion de plus d'éviter une planification d'ensemble fondée sur une vision globale du développement.

L'absence d'inclusion de logement social sur le site, l'insuffisance du montant accordé en compensation et la difficulté d'identifier clairement le nombre et le type de logements qui pourraient être accessibles aux familles à un prix abordable sont, du point de vue de la commission, des irritants qu'il conviendrait d'atténuer. De plus, la commission est d'avis que des représentants de la communauté sourde de même que des ressources compétentes en matière de logement social et abordable auraient pu contribuer à proposer un meilleur projet, harmonisé aux besoins du quartier.

Malgré les réserves énoncées précédemment, la commission est favorable à l'adoption du projet et des deux projets de règlements soumis à la consultation publique, sous réserve des recommandations émises concernant divers aspects du projet tel que proposé



DÉSIGNATION

Projet de révision de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

RÉSOLUTION

Il est résolu de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur la révision de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

DATES CLÉS

Séance d'information : 15, 16 et
17 novembre 2010
Audition des mémoires : 13, 14 et
15 décembre 2010
Dépôt du rapport : 30 mars 2011
Diffusion du rapport : 14 avril 2011

TERRITOIRE

La Ville de Montréal.

OBJET DE LA CONSULTATION

La création de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* est une initiative de la Ville de Montréal et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Comme son nom l'indique, la *Charte* définit les droits et les responsabilités des citoyennes et citoyens dans les domaines où la Ville de Montréal exerce ses compétences en vertu des lois municipales du Québec. La *Charte* repose sur un engagement collectif à favoriser un mieux-vivre ensemble fondé sur des valeurs sur lesquelles reposent les droits fondamentaux : respect de la dignité humaine, égalité, inclusion, tolérance, justice. Elle est divisée en quatre parties précédées d'un préambule :

- I- Principes et valeurs
- II- Droits, responsabilités et engagements
- III- Portée, interprétation et mise en œuvre
- IV- Dispositions finales

Depuis juin 2009, le Gouvernement du Québec a ajouté à la *Charte de la Ville de Montréal* une disposition (article 86.1) pour renforcer le statut normatif de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

L'article 42 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* prévoit que :

« Dans les quatre années suivant l'entrée en vigueur de la présente *Charte*, et périodiquement par la suite, la Ville de Montréal procédera, dans le cadre d'une consultation publique, à l'évaluation de l'**efficacité**, de la **pertinence** et de la **couverture** des droits et des responsabilités énoncés dans la *Charte* ainsi qu'à celle des processus de suivi, d'enquête et de plainte qu'elle prévoit. »

Comme le moment de la révision arrive à échéance, la Ville de Montréal a donné à l'OCPM le mandat de faire une consultation publique à propos de la révision de la *Charte*. La Ville a aussi apporté des modifications à la *Charte* qui font également l'objet de la consultation.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Au terme de l'analyse de la commission, quatre faits saillants se dégagent de la consultation publique sur la révision de la *Charte montréalaise*.

En premier lieu, la *Charte* semble jouir d'un degré élevé d'acceptation et de support au sein de la population montréalaise. La plupart des suggestions des intervenants visaient à renforcer la *Charte*, à la rendre encore plus efficace, et non pas à la diminuer ou à l'affaiblir. Autrement dit, on ne veut pas moins de *Charte* : on en veut plus.

En second lieu, la proposition d'ajustements à la *Charte montréalaise* présentée par la Ville a été bien reçue. Les nombreuses suggestions des intervenants avaient surtout pour but de clarifier, d'explicitier ou de renforcer les termes des modifications proposées, et non pas d'en contester le fond. La commission a recommandé en principe l'adoption des 14 propositions de modification, tout y en intégrant les suggestions jugées utiles.

En troisième lieu, l'audience a mis en évidence le rôle essentiel et stratégique du poste d'Ombudsman dans l'économie de la *Charte*. Les réponses aux questions posées à l'audience, les rapports annuels et les bilans écrits des actions de l'Ombudsman en témoignent bien. Peu à peu se dessine le visage concret de la *Charte* telle que vécue dans le

QUE LES CITOYENNES ET LES CITOYENS PUISSENT JOUIR DES BIENFAITS DE LA CHARTE EN TOUTE ÉGALITÉ, SANS ÉGARD À L'ARRONDISSEMENT OÙ ILS RÉSIDENT.

contexte de Montréal. Par rapport à une approche axée sur les droits et sur les recours juridiques, le traitement des plaintes et les fonctions de médiation et d'enquête de l'Ombudsman en font l'acteur clé de l'institutionnalisation de la *Charte*, de son caractère propre et de son succès.

En quatrième lieu, le souhait général qui se dégage de la consultation, c'est que la *Charte* soit encore plus efficace. Les intervenants veulent que la *Charte* soit mieux connue des élus, des gestionnaires, des employés, des citoyennes et des citoyens. Ils veulent que la Ville se dote d'un plan de mise

en œuvre et fasse rapport annuellement de son exécution et des progrès accomplis. Ils veulent que les citoyennes et les citoyens puissent jouir des bienfaits de la *Charte* en toute égalité, sans égard à l'arrondissement où ils résident. Ils veulent que l'institution de l'ombudsman soit renforcée. Ils veulent que le service de police et le transport en commun, qui sont des services municipaux importants, soient assujettis aux principes et aux valeurs de la *Charte montréalaise*.





OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

LE BILAN DES COMMUNICATIONS

Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il en informe les citoyennes et citoyens. En premier lieu, un avis public paraît dans un quotidien au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée. Cet avis est aussi déposé sur le site Internet de l'Office.

En 2010, l'Office a publié 32 avis publics et publicités dans 11 quotidiens et hebdomadaires locaux. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations spéciales à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours.

Généralement, l'Office distribue un feuillet à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 150 à 30 000 foyers. Le feuillet est également disponible dans des lieux de diffusion comme les bibliothèques, les maisons de la culture et les bureaux d'arrondissement.

L'an dernier, 63 500 dépliants ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations, et déposés également dans plusieurs points de service de la Ville de Montréal.

À la publication d'un rapport de consultation, un communiqué est envoyé aux médias ainsi qu'aux personnes et organismes qui ont exprimé de l'intérêt à l'égard du dossier.

Le site Internet de l'Office est aussi une source d'information privilégiée. Il est mis à jour régulièrement. Toute personne s'intéressant aux activités de l'Office y trouvera, outre de l'information sur l'organisme, la documentation pertinente aux consultations, dont certaines références (cartes, monographies et réglementation), les rapports déposés à ce jour, les biographies des commissaires, le code de déontologie ainsi que les communiqués de presse.

Le site a connu une transformation majeure au cours de l'année 2010. Résultat d'une réflexion de fond, la nouvelle mouture de cet outil de communication essentiel à la réalisation de la mission de l'Office se veut plus dynamique, plus conviviale et plus accessible.

Pour fournir au public une expérience de navigation plus conviviale, l'Office a fait le choix du logiciel libre Drupal pour construire sa nouvelle plateforme. En plus d'offrir une interface plus moderne et un visuel plus agréable, ce choix permet également au site d'évoluer au fil des nouvelles tendances technologiques et des contributions de programmeurs de talent.

Depuis sa mise en ligne, le site Internet de l'OCPM est devenu une source incontournable en matière de recherches sur les différents projets de développement urbain à Montréal. Il offre en effet pas loin de 7 000 fichiers relatifs non seulement aux consultations menées par l'Office mais aussi des documents de référence et des liens vers des sites utiles.

L'OCPM prend également le virage des médias sociaux. En une année, la page Facebook de l'OCPM a doublé son nombre de fans.

L'Office a aussi lancé un certain nombre de publications en 2010. En premier lieu, à l'occasion du dépôt du rapport annuel de 2009, un bilan des activités de l'Office pour la période 2006-2009 a été rendu disponible. Cette plaquette examine les interventions de l'Office à l'aune d'un certain nombre de valeurs, notamment la solidarité et la cohérence. Une version plus complète de ce bilan accompagné d'exemples de consultations publiques pour les grands projets a fait l'objet d'un numéro des *Cahiers de l'OCPM* paru lors d'un colloque sur ce même thème que l'Office a tenu le 8 juin dernier. Plus de 200 participants ont pu prendre connaissance de ce qui se fait ici et ailleurs dans ce domaine en bénéficiant, notamment, de l'expérience de la Ville de Lyon, présentée par M. Gérard Claisse, Vice-président de la Communauté urbaine de cette ville. Les Actes de ce colloque ont été publiés dans une autre édition des *Cahiers de l'OCPM* en décembre. Nous avons aussi refait une version du cahier de présentation de nos procédures que nous rendons disponible à chacune de nos consultations publiques. Enfin, l'Office a lancé un nouvel outil de communication à la fin de l'année, le « Bulletin de l'Office » qui paraîtra quatre fois l'an pour faire le point sur nos activités en cours. Une douzaine d'éditions de son Infolettre et 24 publications sur sa page Facebook ont aussi été réalisées.

Tout au long de l'année, l'Office a pu bénéficier d'une importante couverture médiatique. Plus de 150 mentions de l'OCPM ont été relevées. La présidente a aussi donné deux importantes entrevues à la revue « Espace » dont le lectorat est principalement formé des intervenants dans le monde de l'immobilier à Montréal.



LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'OFFICE

Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM. Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, L'OFFICE A ÉGALEMENT ÉTÉ INVITÉ À PRÉSENTER SON RÔLE ET SES ACTIVITÉS À DES GROUPES D'ÉTUDIANTS OU À DES MEMBRES DE GROUPES DE CITOYENS INTÉRESSÉS À LA CONSULTATION PUBLIQUE.

Au cours de l'année 2010, l'OCPM a poursuivi ses échanges avec des représentants d'organismes et de gouvernements étrangers souhaitant en savoir un peu plus sur les pratiques de l'Office. Ainsi, une délégation de la région de Brest Océane est venue nous visiter pour connaître les processus de consultation qui ont cours à l'OCPM. Des universitaires brésiliens de la ville de Salvador de Bahia ont aussi voulu avoir une présentation de nos pratiques. L'Office a aussi eu l'honneur de recevoir le Secrétaire permanent de l'Association internationale des maires francophones, l'AIMF. Cette association regroupe une soixantaine de maires de villes ayant le français comme langue d'usage et ce tant en Afrique, qu'en Europe ou que dans les Amériques. Une séance de travail très fructueuse s'est tenue avec la Présidente de l'Office et le Secrétaire général. Des projets de coopération entre l'AIMF et l'OCPM devraient voir le jour dans un avenir proche.

Dans le cadre du colloque organisé le 8 juin, l'Office a été l'hôte d'une mission de M. Gérard Claisse, Vice-président de la Communauté urbaine de Lyon. En plus de participer à cet événement, M. Claisse a pu rencontrer différents dirigeants d'organismes à Montréal et discuter d'une coopération entre sa ville et l'Office. Un projet concret devrait se réaliser en 2011.

Le Secrétaire général a participé à l'Assemblée mondiale de CIVICUS qui est un important regroupement d'organismes représentatifs de la société civile sur les cinq continents. À cette occasion, il a présenté l'Office et son travail dans le cadre d'un atelier du congrès.

L'OCPM s'est aussi associé à une activité de l'Association des étudiants en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Il s'agissait d'un concours d'idées en urbanisme et aménagement du territoire. Une commissaire de l'Office siégeait sur le jury choisissant les meilleures idées et une bourse a été offerte par l'Office.

Enfin, tout au long de l'année, l'Office a également été invité à présenter son rôle et ses activités à des groupes d'étudiants ou à des membres de groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements.





LE BUDGET DE L'OCPM

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur de la Ville et sont présentés au conseil municipal.

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE SONT VÉRIFIÉS PAR LE BUREAU DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE ET SONT PRÉSENTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL.

En 2010, l'Office s'est vu octroyer un budget de 1,5 M \$, en plus de la contribution du Fonds des immeubles, montant qui est le même depuis 2003. Cette somme vise à couvrir l'ensemble des postes budgétaires : la rémunération des commissaires, celle du personnel permanent, les honoraires des commissaires *ad hoc*, des analystes-rechercheurs et des autres ressources professionnelles nécessaires à la tenue de consultations publiques, la publication des avis publics, l'impression des rapports de commissions, la location des locaux, ainsi que les frais généraux d'administration.

Cependant, en cours d'année, il est apparu que le nombre de consultations effectivement réalisées serait moindre qu'en 2009. En effet, trois des mandats reçus n'ont pu être réalisés en raison de l'état d'avancement des dossiers. En conséquence, il a été possible, à la fin de l'année, de dégager un surplus de l'ordre de 250 K. Cette situation est inhabituelle et ne devrait pas se reproduire en 2011. Nous rappelons que le budget actuel de l'Office permet de réaliser environ neuf consultations sur une base annuelle. Au-delà, il nous faut généralement demander des crédits supplémentaires comme nous l'avions fait en 2009.



ANNEXE I

LA PRÉSIDENTE ET LES COMMISSAIRES À TEMPS PARTIEL OU *AD HOC* EN 2010

LOUISE ROY

PRÉSIDENTE

Louise Roy est diplômée de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal. Elle agit comme experte indépendante en consultation publique, en gestion participative et en résolution de problèmes depuis plus de 25 ans au Québec, au Canada et à l'étranger. Durant toutes ces années, elle s'est intéressée à la fois aux processus de concertation, de consultation et de médiation.

De 1981 à 1986, M^{me} Roy a assumé les fonctions de commissaire puis de vice-présidente du BAPE. Tout au long de sa carrière, elle a dirigé ou participé à plusieurs processus de consultation reliés notamment à la production énergétique, à la gestion de l'eau et des déchets, et à l'aménagement du territoire à l'échelle municipale, régionale, provinciale et canadienne. Elle a aussi été étroitement associée à la mise en œuvre du Plan Saint-Laurent et à la gestion par bassin versant.

Depuis le début des années 2000, elle s'est penchée plus spécifiquement sur les enjeux urbains. Elle a présidé notamment les commissions de consultation publique sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, la politique de développement culturel de la Ville de Montréal, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et le projet de développement du site des anciens ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles.

M^{me} Roy préside l'Office de consultation publique de Montréal depuis le 19 juin 2006.

ANDRÉ BEAUCHAMP

COMMISSAIRE

André Beauchamp est théologien et spécialiste en environnement depuis plus de 20 ans. De 1978 à 1983, il a exercé les fonctions de secrétaire du ministère de l'Environnement, directeur régional adjoint (région de Montréal), directeur de cabinet et conseiller spécial auprès du ministre. Il a présidé le Conseil consultatif de l'environnement et le BAPE durant 4 ans.

Depuis 1990, André Beauchamp agit comme consultant en médiation environnementale et sociale ainsi qu'en consultation publique en environnement. Il a participé aux travaux de la Chaire de recherche en éthique de l'environnement Hydro-Québec/McGill. Il a présidé la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec et a participé à la Commission sur le développement durable de la production porcine. Bref, il a développé une solide expertise en matière d'éthique de l'environnement et d'intégration des valeurs.

André Beauchamp, un expert du domaine de la consultation publique, a rédigé de nombreuses publications : *Environnement et consensus social*, *Gérer le risque, vaincre la peur* et *Introduction à l'éthique de l'environnement*.

JOCELYNE BEAUDET

COMMISSAIRE

Bachelière en anthropologie physique de l'Université de Montréal, Jocelyne Beaudet détient également une maîtrise en anthropologie culturelle de l'Université McGill. Elle possède une expérience de près de 25 ans dans différents domaines liés à l'environnement, la participation publique et la communication environnementale.

De 1985 à 1989, M^{me} Beaudet a fait partie de l'équipe de départ de l'implantation d'un nouveau ministère de l'Environnement au Sultanat d'Oman, le premier en pays arabe, à titre de chef de section de la planification environnementale. En tant qu'analyste au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de 1990 à 1995, elle a participé à une douzaine de mandats d'audience et de médiation.

Depuis 1995, M^{me} Beaudet agit comme présidente, commissaire ou membre dans le cadre de mandats

d'audiences publiques pour tous les paliers de gouvernement, et travaille en tant qu'experte-conseil en communication environnementale. En 1995, elle se joignait à l'équipe de TecSult Inc. à titre de conseillère principale en communication environnementale, poste qu'elle a occupé jusqu'en 1998. De 2002 à 2004, elle a été directrice de projets au Service Communications et affaires publiques.

De 1995 à 1998 et de 1999 à 2007, elle a été membre additionnel à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE). Durant cette période, elle a présidé six commissions d'enquête et d'audiences publiques, elle a agi à titre de commissaire dans le cadre de deux audiences publiques, et elle a été membre du Comité de consultation publique du projet Hertel - Des Cantons d'Hydro-Québec. De 1996 à 1998, elle a été conseillère en développement de politiques pour la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEÉ). De 2004 à 2006, elle a siégé à la Commission fédérale d'évaluation environnementale du projet Eastmain-1-A et dérivation de la rivière Rupert d'Hydro-Québec.

M^{me} Beaudet a été commissaire *ad hoc* à l'OCPM de 2002 à 2006, et y est revenue en 2007.

BRUNO BERGERON

COMMISSAIRE

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en *Design de l'environnement* et une maîtrise en *Analyse et gestion urbaine* de l'Université du Québec. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal. Après avoir dirigé les services d'urbanisme de St-Hyacinthe, de Boucherville et de Longueuil, il est aujourd'hui consultant auprès de différentes municipalités et de corporations de développement immobilier. On lui doit notamment les chapitres du Plan d'urbanisme de Montréal des arrondissements d'Ahuntsic/Cartierville et de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.

Parmi les projets urbains et environnementaux qu'il a dirigés, plusieurs ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et le projet de réhabilitation de la fraysère de la rivière

aux Pins de Boucherville par le Plan canadien de gestion de la Sauvagine.

M. Bergeron a toujours mis la consultation publique au cœur de ses projets. Sa pratique professionnelle en planification se caractérise en effet par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés. Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes d'intégration et de développement urbains.

Actif au sein de sa profession, M. Bergeron a été président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'Ordre des urbanistes du Québec et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. En 1994, il recevait la Médaille du mérite de la part de ses pairs. En 2004, il a reçu le prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec pour ses actions exemplaires dans le développement de sa profession.

NICOLE BOILY

COMMISSAIRE

Nicole Boily a connu une fructueuse carrière tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de l'administration publique et de l'engagement communautaire.

Parmi ses nombreuses fonctions, on retrouve la responsabilité des programmes du service de l'Éducation permanente à l'Université de Montréal où elle a participé à la recherche et au développement de formules pédagogiques appropriées aux adultes.

Elle a occupé le poste de directrice générale de la Fédération des femmes du Québec pendant 4 ans. À ce titre, elle a assuré la planification et la coordination de l'ensemble des activités de la Fédération, incluant la présence de l'organisme à des commissions parlementaires, l'organisation de congrès et de colloques et la rédaction de mémoires au nom de la Fédération.

Elle sera par la suite directrice de Cabinet de la ministre de la Condition féminine et vice-présidente du Conseil du trésor où elle a charge de coordonner l'ensemble des activités ministérielles. Elle retournera par la suite au domaine associatif à titre de

directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Son parcours la mènera aussi au sein de l'administration publique, au départ à la Ville de Montréal, notamment comme assistante-directrice au Service des sports, loisirs et du développement social et ensuite au gouvernement du Québec à titre de sous-ministre adjointe et de présidente du Conseil de la Famille et de l'Enfance pour ensuite revenir à Montréal comme présidente du Conseil des Montréalaises de 2004 à 2008.

Nicole Boily est aussi l'auteure de très nombreux articles publiés dans différentes revues et journaux.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN-CLAUDE BOISVERT

COMMISSAIRE

Bachelier en architecture de l'Université de Montréal en 1968 et membre de l'Ordre des Architectes du Québec depuis 1973, Jean-Claude Boisvert a partagé ses activités professionnelles entre la pratique de l'architecture et de l'aménagement urbain dans les domaines public, parapublic et privé.

Durant cette période, il a participé, à titre de directeur de projet et de concepteur principal, à plusieurs réalisations, dont : l'insertion de plusieurs ensembles résidentiels et multifonctionnels dans le tissu urbain de Montréal, 1985-2009; le Plan directeur d'aménagement du campus de l'Université de Montréal, 1993-95; le Plan directeur de redéveloppement du Faubourg des Récollets, 1990-93; l'aménagement des stations de train de banlieue de la ligne Montréal-Rigaud, 1982-85; La Chancellerie du Canada à Belgrade en ex-Yougoslavie, 1980-81; le centre olympique Claude Robillard à Montréal, 1974-76.

De 1977 à 2000, il a été critique et professeur invité dans plusieurs ateliers de design architectural et urbain à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Commissaire (*ad hoc*) à l'OCPM depuis 2004, il a été vice-président de la Commission de réaménagement urbain et de développement durable du Plateau Mont-Royal, 2003-2004; membre de la

Commission Jacques-Viger, 1996-2000; du comité de design de plusieurs pavillons de l'Université de Montréal, 1990-2000; des comités d'évaluation de la qualité architecturale des concours d'architecture de la nouvelle Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, 1995; du Musée de la Civilisation et du Palais de Justice de Québec, 1981 et 1979.

NICOLE BRODEUR

COMMISSAIRE

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé dans l'administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au Ministère de l'éducation où elle prendra charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'année au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration, notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad-hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN BURTON

COMMISSAIRE

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-président aux communications et ressources humaines à la SOQUEM. Monsieur Burton a débuté sa carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

JEAN CAOQUETTE

COMMISSAIRE

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a par la suite complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des Hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte dans divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a par la suite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon

nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon et il est aujourd'hui au conseil de la Corporation de développement économique communautaire de Rosemont - La Petite-Patrie ainsi que membre du comité consultatif d'urbanisme du même arrondissement.

CATHERINE CHAUVIN

COMMISSAIRE

Catherine Chauvin est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et détient un baccalauréat en génie physique de l'École Polytechnique ainsi qu'une maîtrise en sciences appliquées de l'Université de Montréal.

De 1982 à 1988, M^{me} Chauvin a participé à divers projets de recherche et de développement en milieu universitaire ainsi qu'en entreprise dans le secteur des technologies de pointe. Depuis 1989, elle œuvre dans les domaines de l'environnement et de l'ingénierie et a acquis une vaste expérience en gestion de projet ainsi qu'en consultation et en affaires publiques.

Entre 1989 et 1997, M^{me} Chauvin a assuré, pour des cabinets de consultants et de génie-conseil, la direction de plusieurs projets portant notamment sur la réhabilitation de terrains contaminés, le contrôle de la qualité de l'air, le suivi du milieu aquatique et le traitement de matières dangereuses.

M^{me} Chauvin a siégé comme conseillère municipale au conseil de ville de Verdun, de 1997 à 2001, et possède une connaissance pratique de la gestion des affaires municipales. Elle a contribué notamment aux travaux de comités portant sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme, sur la gestion de la voirie et de la circulation locale, sur le suivi de projets de développement domiciliaire et sur la protection des habitats naturels.

Entre 1990 et 2007, M^{me} Chauvin a procédé à l'examen d'une dizaine de grands projets industriels

dans différentes régions du Québec, en tant que commissaire additionnelle au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE). En 1998-1999, elle a collaboré aux travaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de janvier 1998 et a déposé un rapport sectoriel sur les avantages et inconvénients liés au développement de réseaux électriques souterrains en milieu urbain.

M^{me} Chauvin est commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2002 et elle a présidé près d'une trentaine de commissions couvrant différents projets municipaux.

VIATEUR CHÉNARD

COMMISSAIRE

Viateur Chénard a fait des études en sciences politiques, est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal, à titre de stagiaire, au ministère de la Justice du Canada, il entreprend une carrière en pratique privée qui le conduira au Cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, ainsi qu'au Cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas dont il deviendra un des associés.

En 1992, il se joindra en tant qu'associé au Cabinet Stikeman Elliott où il développera une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. À ce titre, il conseillera ses clients sur tous les aspects de l'investissement immobilier soit l'acquisition, le financement, la restructuration de dettes et diverses problématiques liées à l'insolvabilité, la disposition des actifs et la formation, ainsi que la structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvrira toutes les formes de biens immobiliers soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences,

en plus de participer à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à HEC - Montréal.

Depuis 2009, il pratique le droit principalement en relation avec l'investissement et de développement immobilier. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

IRÈNE CINQ-MARS

COMMISSAIRE

Madame Irène Cinq-Mars est retraitée de l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal où elle était professeure titulaire. Elle détient un baccalauréat en architecture de paysage et une maîtrise en aménagement. Ses trente-quatre années d'expérience ont été partagées entre les responsabilités dévolues à la fonction professorale en enseignement et en recherche et celles reliées aux mandats des cadres académiques. Active au sein de plusieurs comités institutionnels responsables du développement des études, de la planification stratégique ou de la promotion de la femme, elle a également été la première femme issue du corps professoral de l'Université à se voir confier le mandat de vice-rectrice aux études dans les années 90 puis de doyenne de la Faculté de l'aménagement de 2000 à 2006.

En tant que professeure-chercheuse elle a participé à de nombreux événements scientifiques et professionnels sur la scène locale, nationale ou internationale en tant que conférencière ou experte invitée. A titre d'exemple elle a été professeure invitée à l'Université de Colombie Britannique, membre du Comité de pilotage de l'OIF pour l'Évaluation de l'Université de Senghor en Alexandrie, professeure invitée à l'Université d'Architecture d'Hanoi. Plus récemment (2000 à 2004) elle a été membre du Comité aviseur sur le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2002 à 2006).

Auteure et co-auteure de nombreuses publications scientifiques et professionnelles, ses domaines d'expertise sont : les aspects méthodologiques et éthiques des aménagements paysagers; la fonction socioculturelle des espaces libres, les

aménagements de jeux et les environnements thérapeutiques, le genre et la gestion urbaine dans les pays en développement.

LOUIS DÉRIGER

COMMISSAIRE

Louis Dériger est titulaire d'une maîtrise en génie civil spécialisée en environnement de l'École polytechnique de Montréal et d'un baccalauréat en architecture de paysage de l'Université de Montréal. Au cours de sa carrière, il a été directeur et chargé de projet pour des firmes de consultants en architecture de paysage, en urbanisme, en ingénierie et en environnement. Il a également dirigé son entreprise de consultation de 1984 à 1994. De 2003 à 2005, il a été chargé de cours au programme de maîtrise en études urbaines de l'UQAM-INRS (Urbanisation, culture et société). Depuis 2001, M. Dériger est conseiller en environnement.

Membre additionnel à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 1999 à 2007 et depuis 2008, M. Dériger a participé, à titre de commissaire ou de président, à plusieurs commissions d'enquête et d'audience publique sur divers projets : postes de transformation, complexes hydroélectriques, parcs éoliens, réservoirs pétroliers, axes routiers, dragage de chenal. Il a notamment examiné le projet de modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal et celui de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est. Commissaire *ad hoc* pour l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2003, il a siégé à la consultation publique concernant les projets de Politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, d'aménagement d'un nouveau campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont, de redéveloppement de l'îlot Séville ainsi que pour le projet de Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal.

ALAIN DUHAMEL

COMMISSAIRE

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste, domaine dans lequel il est toujours actif. Il est détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal *Le Droit* d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa, et par la suite successivement journaliste au *Jour*, au *Devoir* et au *Journal Les Affaires*. Il a aussi été conseiller auprès du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel est aussi très actif dans le mouvement coopératif. En effet, il est un dirigeant élu de la Caisse populaire Desjardins Ahuntsic-Viel depuis 1982. Il y préside le conseil depuis six ans maintenant.

HABIB EL-HAGE

COMMISSAIRE

M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM et d'une maîtrise en intervention sociale (UQAM). Ses intérêts portent sur la problématique identitaire en contexte migratoire, sur les pratiques de médiation interculturelle, l'intervention psychosociale et l'adaptation institutionnelle. M. El-Hage est chercheur associé à la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté et ce depuis 2003.

Sur le plan professionnel, il est intervenant social au Collège de Rosemont. Il œuvre auprès des jeunes et traite de nombreuses problématiques liées à leur réussite scolaire, dont : des problèmes de santé mentale, de suicide chez les jeunes, des phénomènes de violence et de la problématique du harcèlement. Il a participé à l'organisation de nombreux colloques sur les questions interculturelles et de citoyenneté.

Il est très actif sur la question des relations interculturelles et occupe un espace privilégié dans ses implications bénévoles. En effet, M. El-Hage était, jusqu'à tout récemment, vice-président du Conseil interculturel de Montréal où il a coordonné,

participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Il est également membre de plusieurs instances dont l'Association canadienne en santé mentale.

ARIANE ÉMOND

COMMISSAIRE

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Chroniqueuse au *Devoir* de 1990 à 1995 et au journal *Alternatives* de 2001 à 2008, elle collabore toujours à la *Gazette des femmes*. Elle a été animatrice, commentatrice et reporter à la radio et à la télé de Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'animatrice, scénariste et chercheuse à Télé-Québec (1974-1987). Co-fondatrice du magazine féministe d'actualité *La Vie en rose* (1980-1987), dont elle fut l'une des figures de proue, elle est une des artisanes du numéro Hors-Série publié en 2005. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et a remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme.

Son intérêt pour les questions sociales et culturelles traverse son engagement professionnel. Première directrice générale de Culture Montréal (2003-2005), elle continue d'agir comme consultante auprès de divers organismes culturels. Depuis plus de 20 ans, elle est invitée régulièrement comme animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif et autres organismes. Elle collabore à l'Institut du Nouveau monde, un institut non partisan voué au renouvellement des idées et à l'engagement citoyen.

Elle est la marraine de la jeune fondation *60 millions de filles*, dédiée à soutenir des projets pour aider les fillettes à accéder à l'éducation dans les pays en développement. Auteure, Ariane Émond a également publié *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), une série de chroniques sur le rapprochement entre les hommes et les femmes, les générations et les cultures. Plus récemment, elle a signé 14 entretiens avec des actrices pour l'album photo *ÉLOGES* (éditions du passage, 2007) documentant la préparation des comédiennes dans leurs loges.

CLAUDE FABIEN

COMMISSAIRE

Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1966, Claude Fabien est professeur honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il détient un baccalauréat ès arts et une licence en droit de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en droit de l'Université McGill.

En début de carrière, il a exercé le droit comme plaideur dans le cabinet d'avocats Deschênes, DeGrandpré, Colas et associés (1966-1969). Il a ensuite fait carrière comme chercheur en informatique juridique à l'Université de Montréal (1969-1972), puis comme professeur de droit civil à l'Université de Sherbrooke (1972-1979) et à l'Université de Montréal (1979- 2008). Il a été doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1995 à 2000, après avoir servi comme vice-doyen et secrétaire. Il a enseigné et publié principalement dans le domaine du droit civil : contrats (mandats, contrats de services, contrats de travail), responsabilité civile, preuve, protection des majeurs inaptes et réforme du droit civil. Il est arbitre de griefs agréé par le ministre du Travail depuis 1975 et médiateur accrédité par le Barreau.

Au chapitre de son engagement auprès de la collectivité, il a œuvré dans plusieurs organismes universitaires et professionnels. Il a été président de l'Association des professeurs de droit du Québec, du Conseil canadien de la documentation juridique, de l'Association canadienne des professeurs de droit et du Conseil des doyens des facultés de droit du Canada.

M. Fabien réside à Montréal et y exerce sa profession d'avocat, principalement à titre d'arbitre de griefs. Il est commissaire *ad hoc* de l'OCPM depuis 2003. Il a été membre de la Commission sur la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités. Il a présidé la Commission sur le projet de réaménagement du site de la gare-hôtel Viger, la Commission sur le projet de développement et de modernisation de la Maison de Radio-Canada, ainsi que la Commission sur le projet du 2-22 Ste-Catherine Est.

MICHEL GARIÉPY

COMMISSAIRE

Michel Gariépy est professeur titulaire à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Il a été directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal de 1989 à 1993, puis doyen de la Faculté de 1993 à 2000. Avant son entrée en fonction à l'université en 1978, il avait œuvré comme directeur technique du Plan Yamaska, et analyste aux schémas régionaux à l'OPDQ, puis comme urbaniste et chargé de projets pour la firme Daniel Arbour et associés/Lavalin.

Ingénieur civil (Université McGill), il a complété une maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal, puis obtenu un doctorat de l'université de Londres en planification urbaine et régionale. Ses champs de recherche principaux sont l'évaluation environnementale, la participation publique et le montage de grands projets urbains.

M. Gariépy a dirigé ou collaboré à la rédaction de plusieurs livres et a publié de nombreux articles dans des périodiques scientifiques. Il a été co-fondateur de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (1996). Il a été professeur invité dans plusieurs institutions françaises, dont l'Institut d'Urbanisme de Paris (printemps 1992), la Chaire internationale de Lyon GDF/EDF (hiver 1996), le Département de géographie de l'Université de Paris X-Nanterre (hiver 1999), l'unité « Société, Environnement et Territoire » de l'Université de Pau (automne 1999), la Faculté de droit et d'économie de l'Université de la Réunion (printemps 2000) et le Laboratoire techniques, territoires et sociétés (Latts) de l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris (hivers 2005 et 2006).

Il est membre de l'Ordre professionnel des urbanistes du Québec, qui lui a décerné le Prix Hans Blumenfeld en 2003, et de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a siégé à titre de commissaire *ad hoc* au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et au Bureau de consultation de Montréal (BCM). Il a été membre de plusieurs conseils : Société du Vieux-Port de Montréal (Société immobilière du Canada) de 1985 à 1991 et dont il a présidé le comité de l'aménagement, Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale (CCREE), Comité consultatif en environnement et collectivités d'Hydro-Québec, et conseil d'administration de la Société de développement de Montréal (SDM), qu'il a présidé de 2003 à 2006.

JUDY GOLD

COMMISSAIRE

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, M^{me} Gold a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa et le projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, Judy Gold travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales. Consultante depuis l'année 2000, elle est sollicitée par les instances gouvernementales et des organismes non gouvernementaux à propos de politiques et de programmes relatifs aux relations interculturelles, à l'immigration, à la consultation publique et au développement social et communautaire.

Depuis mars 2009, M^{me} Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.

MICHEL HAMELIN

COMMISSAIRE

Michel Hamelin a fait des études en pédagogie et en administration scolaire avant d'œuvrer comme enseignant à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) tant au niveau primaire que secondaire. Sa carrière le conduira par la suite dans l'administration scolaire à la Commission scolaire Les Écores. Il s'impliquera alors au sein de l'Association des cadres scolaires du Québec.

En parallèle à cette carrière professionnelle, il s'impliquera dans la vie municipale en se faisant élire à trois reprises comme conseiller municipal à Montréal. Il occupera aussi différents postes au sein de comités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

De décembre 1985 à janvier 1994, il agira comme Président du Comité exécutif de la CUM, assumant ainsi la direction de cet organisme supramunicipal qui regroupait les vingt-neuf municipalités de l'île de Montréal. La CUM était responsable de nombreux dossiers d'intérêt pour toutes les municipalités avec plus de 7 000 personnes à son emploi et un budget de plus de 1 milliard de dollars.

Il occupa aussi différentes autres fonctions liées à la CUM, notamment comme membre du conseil de la Société de transport de la CUM, trésorier de Métropolis, l'Association mondiale des grandes métropoles, membre du conseil de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération canadienne des municipalités et de la corporation Urgences-Santé de Montréal

Il sera par la suite membre de la Commission municipale du Québec et est toujours très actif dans la communauté notamment au sein de la Caisse Desjardins Ahuntsic-Viel et à titre de Président du conseil d'administration du Cégep Bois-de-Boulogne.

Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

PETER JACOBS

COMMISSAIRE

Monsieur Jacobs est professeur à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal; il a agi comme professeur invité au Graduate School of Design, Harvard University à trois reprises, ainsi que comme conférencier à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Amérique latine. Il a reçu le prix A.H. Tammsaare pour l'environnement, le "Prix du président" de la Société canadienne des architectes paysagistes et la médaille commémorative du Gouverneur Général à l'occasion du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada. À la suite de sa pratique en architecture, il s'est concentré sur la planification du paysage et le design urbain.

Il est Fellow et ancien président de la Société canadienne des architectes paysagistes (SCAP), le délégué sénior du Canada au sein de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) et Fellow de l'American Society of Landscape Architecture (ASLA). Il est membre agrégé honoraire de la Société des architectes paysagistes de la Colombie, et plus récemment, il a été nommé président du Collège des « Senior Fellows », Landscape and garden studies à Dumbarton Oaks, Washington D.C.

Il a agi comme président de la Commission du développement viable au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (IUCN) et comme président de la Commission de la qualité environnementale Kativik au Nouveau-Québec (KEQC). Il est président du Comité public aviseur sur l'état de l'environnement au Canada et siège au sein de plusieurs comités canadiens concernés par les problématiques environnementales et du développement durable.

Il est membre de plusieurs comités aviseurs de revues scientifiques et professionnelles et a rédigé et a publié des textes sur la perception du paysage, les théories et méthodes reliées à la planification du territoire ainsi que sur le développement viable. Ces études actuelles portent sur les histoires de l'idée du paysage, les sens accordés au paysage à travers des cultures variées et comment celles-ci informent les stratégies de gestion et des actions à travers le temps.

Il a agi comme président et est membre de plusieurs jurys de design. Il est consultant auprès de la Ville de Montréal pour le développement des réseaux d'espaces libres y compris la restauration du parc Mont-Royal, œuvre originale de F.L. Olmsted; sur la réhabilitation des îles Ste-Hélène et Notre-Dame; et sur le design de la place Berri au centre-ville de Montréal. Il a collaboré à plusieurs projets de design urbain à travers le Canada, et plusieurs de ces projets ont été reconnus et primés par les associations professionnelles.

LUC LACHARITÉ

COMMISSAIRE

Luc Lacharité a dirigé d'importantes organisations pendant près de 35 années, au cours desquelles il a su développer des relations professionnelles aux plus hauts niveaux des secteurs privé et public. Sa réputation de gestionnaire efficace et rigoureux autant que son expertise en matière d'affaires publiques et de relations gouvernementales sont avantageusement reconnues.

Depuis son départ du Groupe CGI inc., où il a occupé pendant 5 ans le poste de vice-président Affaires publiques, il agit comme consultant à titre d'associé principal de Nereus Conseils Stratégiques. Au cours de l'année 2010, il a été, pour une période de six mois, président-directeur général par intérim de Montréal International.

Antérieurement, Luc Lacharité a œuvré à la tête de différentes organisations au profil stratégique élevé. Il a été notamment vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pendant plus de 15 années. Son leadership et sa capacité de mobiliser des équipes lui ont permis de contribuer significativement à plusieurs initiatives profitables à l'économie et au mieux-être de la région métropolitaine.

Auparavant, il avait été directeur général de l'Union des municipalités du Québec, après avoir agi au même titre à la Société des Jeux du Québec. Il avait aussi œuvré comme cadre supérieur au niveau municipal après quelques années passées dans le milieu de l'éducation.

Il prend toujours une part active à la vie communautaire en tant que membre du conseil

d'administration du Boulot vers..., organisme de réinsertion sociale.

Il est diplômé en Sciences de l'Éducation de l'Université Laval.

Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

HÉLÈNE LAPERRIÈRE

COMMISSAIRE

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie-sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (INRS-Urbanisation et CRSH).

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique et en valorisation patrimoniale, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en dirigeant le Groupe Culture et Ville qu'elle a fondé en 1998. Depuis 2009, elle effectue des séjours en Chine où elle enseigne l'urbanisme et la mise en valeur du patrimoine social et bâti.

De 2000 à 2003, elle a participé au projet de la Bibliothèque Nationale du Québec, d'abord comme membre du jury d'architecture, puis comme membre du comité de construction. De 1999 à 2009, elle a siégé en tant que vice-présidente au conseil d'administration du Montréal, Arts Interculturels (MAI). De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial d'Urbanité, la revue de l'Ordre des Urbanistes du Québec. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec.

Madame Laperrière est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes depuis 1982. Elle a également été membre de l'Association canadienne de l'immeuble, de l'Association de l'immeuble du Québec et de la Chambre d'immeuble de Montréal de 1984 à 1985. De 1990 à 1996, elle a agi comme secrétaire de l'Association des étudiants du doctorat en aménagement de l'Université de Montréal.

Elle a aussi présidé le comité d'administration du CIRQ (Centre d'Intervention et de Revitalisation des Quartiers, devenu Convercité). En 1997, elle a été la conceptrice et la responsable scientifique du site Internet de Quartiers Culturels du Monde.

WEBER LAURENT

COMMISSAIRE

Weber Laurent est titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université Laval et d'une maîtrise en gestion de projets de l'École des Sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Il est membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 1987, de l'Institut royal d'architecture du Canada, du Project Management Institute, chapitre de Montréal, et du Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec.

M. Laurent a réalisé en qualité d'architecte plusieurs projets dans les domaines résidentiel, commercial, institutionnel et industriel. Il s'est surtout fait connaître pour ses travaux dans le domaine de l'habitation, tant pour le privé – par exemple des condominiums – que pour des organismes à but non lucratif tels des développements d'habitation pour des coopératives d'habitation, dont la plupart ont reçu de nombreux prix et mentions pour la qualité d'intervention tant au point de vue technique que pour leur intégration architecturale. Son design et ses recherches dans le domaine de l'habitation sont surtout axés vers le développement durable et l'efficacité énergétique. En décembre 2005, le Carrefour des communautés du Québec remettait à l'architecte montréalais la médaille du Rayonnement multiculturel des Arts et Métiers. Par ce geste, le Carrefour tenait à souligner la contribution de l'architecte au développement économique, social et culturel du Québec.

M. Laurent siège à plusieurs comités et conseils, notamment le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc Extension, le conseil d'administration du CIDICHA, le conseil d'administration du groupe FITHAC (groupe financier appartenant à l'Association des ingénieurs et scientifiques haïtiano-canadiens (AIHC)).

M. Laurent a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en octobre 2007, et il a entre autres contribué à la consultation sur le Plan d'action famille pour le Grand Montréal.

CLAUDE LAVOIE

COMMISSAIRE

Claude Lavoie, urbaniste, a complété un baccalauréat en sociologie et une maîtrise en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

Il pratique en cabinet privé depuis plus de 35 ans. Il a œuvré dans tous les domaines de la discipline incluant le design, la réglementation, la gestion, le réaménagement, le développement, la consultation et la diffusion dans les grandes villes ainsi que dans les petites agglomérations et les milieux ruraux. En 1996, il a complété une formation à l'Institut d'arbitrage et de médiation du Québec.

Il est l'auteur de « *L'expert : son rapport, son témoignage* », publié aux Éditions Yvon Blais à l'automne 2008, un ouvrage de référence sur la rédaction d'un rapport d'expertise et sur sa présentation devant les tribunaux, de « *Initiation en urbanisme* », un ouvrage de vulgarisation utilisé dans les mairies et dans les salles de cours et coauteur de « *Développement et aménagement du territoire* ». Il a enseigné l'urbanisme à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et à l'UQAM, ainsi qu'à l'Association d'immeuble du Québec.

Claude Lavoie agit comme Syndic de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis 2003 et il est très actif dans les programmes de formation continue. Il siège comme commissaire *ad hoc* et expert de l'OCPM depuis 2004.

HÉLÈNE MORAIS

COMMISSAIRE

Hélène Morais a été présidente du Conseil de la santé et du bien-être au Gouvernement du Québec durant sept ans, jusqu'en 2006. De 1984 à 1999, elle a occupé les fonctions de directrice générale de la Conférence des conseils régionaux de la santé et des services sociaux du Québec; directrice de la planification au ministère de la Santé et des Services sociaux; directrice de la planification, de l'évaluation et des systèmes d'information et directrice de la Direction du programme santé physique à la Régie de la santé et des services sociaux de la région de Québec.

Gestionnaire d'une dizaine d'unités administratives et d'organismes publics différents ayant des

responsabilités de planification, d'évaluation, de coordination et de consultation, Hélène Morais est très impliquée dans la participation publique, la consultation publique et la communication publique à travers l'animation de groupes composés de citoyens et d'experts et leur rôle conseil auprès des décideurs politiques. Elle exerce aussi des activités de coaching professionnel auprès de dirigeants et gestionnaires d'organisation.

Hélène Morais est détentrice d'une maîtrise en Administration des affaires (MBA) et d'un baccalauréat en Service social de l'Université Laval. Elle est certifiée coach intégrale™ professionnelle par Integral Coaching Canada®.

Parmi les autres engagements de M^{me} Morais, citons son rôle de fondatrice du Forum des dirigeants et dirigeantes des organismes gouvernementaux dont elle fut la présidente pendant cinq ans; membre de la délégation canadienne aux journées d'étude pour préparer un manifeste destiné à l'ONU sur la situation des enfants dans le monde, Bruxelles, Belgique en 2002; membre de la délégation canadienne et conférencière au Forum mondial sur le développement social à Genève, Suisse en 2000 et membre de la délégation canadienne à l'Organisation mondiale de la santé à Genève en 1990 et 1991.

ANTOINE MOREAU

COMMISSAIRE

Antoine Moreau, sociologue, est titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'Université de Montréal et d'une scolarité de doctorat de l'Université McGill. Spécialisé en perception de l'environnement et des risques, il possède une expertise dans l'évaluation des impacts sociaux.

Il travaille comme spécialiste auprès de firmes d'ingénierie ainsi que d'entreprises des secteurs public et privé depuis 20 ans. Il est membre de l'équipe de Nove Environnement depuis 2005.

Au fil des mandats, M. Moreau a réalisé des études et des évaluations d'impact dans le cadre de nombreux projets, dont la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly 2, la ligne à haute tension Saint-Césaire-Hertel et la Forêt de l'Aigle, un projet de foresterie communautaire.

Depuis quatre ans, M. Moreau anime des tables de concertation entre les divers usagers de la forêt publique. Ces mécanismes servent à développer des cadres d'entente entre usagers du territoire forestier afin de réduire les conflits d'usage.

De 1997 à 2001, il a présidé le conseil d'administration de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact (A.Q.E.I.).

DOMINIQUE OLLIVIER

COMMISSAIRE

Dominique Ollivier a fait des études en génie avant d'obtenir une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique.

Elle a aussi occupé différents postes au sein d'organismes sociaux et au sein de cabinets ministériels au Gouvernement du Québec avant d'agir comme Directrice adjointe des communications et conseillère spéciale en matière de citoyenneté au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa. Depuis 2006, elle assure la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA).

La carrière de M^{me} Ollivier est marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires et par sa participation répétée à des jurys du milieu de la culture.

Elle est l'auteure de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents revues et journaux.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN PARÉ

COMMISSAIRE

Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Il a suivi des cours spécialisés en droit public, en science politique et en aménagement du territoire à l'Université de Paris et reçu une formation complémentaire en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études en urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat à titre d'adjoint au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseil. Directeur de la planification de la Société d'aménagement de l'Outaouais à partir de 1974, il a ensuite occupé le poste de directeur du développement.

En 1980, il s'est joint au Groupe conseil Coopers & Lybrand de Montréal. En 1986, il a mis sur pied le service de planification stratégique de Raymond Chabot Grant Thornton. Il a fondé son propre cabinet en 1988.

Commissaire additionnel à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) depuis 1990, M. Paré est également associé au cheminement de dossiers majeurs. En 1992-1993, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région. En 1998-1999, il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique portant sur la tempête de verglas de janvier 1998. Entre 2000 et 2002, il a été adjoint du mandataire du gouvernement en Outaouais dans le cadre de la réorganisation municipale, puis secrétaire du Comité de transition de l'Outaouais.

Commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2008, M. Paré a occupé, à partir de mars 2008, le poste de conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc. Ce mandat a pris fin en janvier 2010. Jean Paré est de nouveau commissaire de l'OCPM depuis octobre 2010.

MICHEL SÉGUIN

COMMISSAIRE

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario mais aussi dans le domaine de l'environnement, notamment à titre de représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement ainsi qu'à Action RE-buts dont il a été le co-fondateur. Il est actuellement le coordonnateur du projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres comme chercheur associé à l'Université de Sherbrooke et il est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.

LUBA SERGE

COMMISSAIRE

Luba Serge, détient un baccalauréat en sociologie et une maîtrise en urbanisme de l'Université McGill et poursuit un doctorat à l'Université Concordia. Elle possède une expérience de près de vingt-cinq ans dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais et à la planification et au développement du projet Milton Parc durant les années 1980, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm de 1997 à 2001. Entre 1987 et 1990, elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation ainsi que la mise en place de la politique sur la conversion de logements locatifs en condominiums. Entre 1990 et 1993 elle a travaillé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme d'acquisition de logements locatifs, y compris son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

Consultante depuis une quinzaine d'années, elle a entrepris des études sur la question du sans abris, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, et le logement abordable et communautaire. Durant cette même période elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008. Elle a siégé à la consultation publique concernant les projets de redéveloppement des anciens ateliers du CN(1) ainsi que de l'îlot Séville.

NICOLE VALOIS

COMMISSAIRE

Nicole Valois est architecte paysagiste et professeure à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal où elle enseigne la méthodologie du projet et le projet de paysage en milieu urbain. Elle possède une expertise reconnue dans les études paysagères en milieu urbain dont les visées d'application touchent l'aménagement de l'espace public, l'intégration de l'art urbain et le patrimoine. En tant qu'experte en critique de projets, elle a fait partie de nombreux jurys et comités dont ceux du Conseil des Arts et des Lettres de Québec, de l'Institut de design de Montréal, la Commission Jacques-Viger, le Comité consultatif d'urbanisme, et Champ Libre. Elle a également été boursière du Conseil des Arts et des Lettres du Québec à deux reprises dans le cadre de ses recherches en création sur le paysage urbain.

En tant que chercheuse associée à la Chaire en paysage et environnement et à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti et comme praticienne, elle a cumulé plusieurs réalisations, dont l'étude des valeurs du campus de l'Université de Montréal, les paysages autoroutiers des entrées de Montréal (Ministère des Transports); l'insertion des objets techniques en milieux sensibles (Hydro-Québec); les paysages du mont Royal (Ville de Montréal); le plan directeur du secteur de la Place Valois (Ville de Montréal) et la reconstruction du pont Olmsted sur le mont Royal qui s'est mérité

le prix d'excellence de l'AAPQ. Elle a également dirigé des recherches-crétions portant sur l'intégration d'aménagement contemporain en milieu patrimonial en France dont le Jardin du tricentenaire de l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson et le Sentier de la marre salée à Marsal.

ARLINDO VIEIRA

COMMISSAIRE

Arlindo Vieira est diplômé de la faculté de sciences politiques et de droit de l'UQAM et titulaire d'un diplôme de deuxième cycle de la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Outre les années accumulées comme avocat de pratique privée, Arlindo Vieira possède une vaste expérience dans divers milieux gouvernementaux. Il y a exercé, à différentes époques, la fonction de directeur d'un cabinet ministériel, de président du Conseil des relations interculturelles (C.R.I.) et de juge administratif à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Alors qu'il assumait les fonctions de président du C.R.I., Arlindo Vieira a eu l'occasion d'agir à titre de médiateur et de diriger plusieurs consultations sur des enjeux reliés aux relations interculturelles et à la gestion de la diversité dans la société québécoise et dans l'agglomération montréalaise.

Arlindo Vieira a également à son crédit une expérience de consultation publique dans le domaine du patrimoine à titre de membre du Groupe conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec.

Arlindo Vieira est aussi reconnu pour son engagement social ayant œuvré dans multiples comités et organismes communautaires. La Ligue des droits et libertés, le Centre Multiethnique Saint-Louis, la Caisse Populaire des Portugais, le Centre sociocommunautaire de Montréal, le Centre Justice et Foi, le Comité des communautés culturelles du Barreau du Québec et la Fondation de la Tolérance sont quelques-uns des organismes où il siège ou qui ont bénéficié de son leadership et de son engagement au fil des ans.

Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.

JOSHUA WOLFE

COMMISSAIRE

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il a une grande expérience en préservation du patrimoine, en design urbain et en réglementation de l'environnement urbain. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners. M. Wolfe est inclus dans le Canadian Who's Who pour ses réalisations en urbanisme et a reçu une reconnaissance semblable en l'an 2000 lors de la publication américaine Marquis Who's Who. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a passé plus de cinq ans en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San Diego. De 1998 à 2000, il a collaboré au *Policy Guide on Planning for Sustainability* de l'American Planning Association. À Montréal, il a été directeur général de la Fondation Héritage Montréal, et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*. Le livre *Découvrir Montréal*, publié par Libre Expression, a été corédigé par M. Wolfe et Cécile Grenier. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques. Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il est actuellement membre du conseil d'administration de SNAP-Québec.

Joshua Wolfe est commissaire *ad hoc* depuis 2002.



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ANNEXE II

EXTRAITS *CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL,* L.R.Q., C. C.-11.4

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

INSTITUTION.

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

PRÉSIDENT.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

MANDAT.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

MANDAT.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

COMMISSAIRE SUPPLÉMENTAIRE.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

LISTE.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

RESTRICTION.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

INHABILITÉ.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

RÉMUNÉRATION.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

PERSONNEL.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

AFFECTATION D'EMPLOYÉ.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

TRÉSORIER.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

EXERCICE FINANCIER ET VÉRIFICATION.

81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

SOMMES NÉCESSAIRES.

82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

SOMMES MINIMALES.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises, annuellement, à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

FONCTIONS.

83. L'Office a pour fonctions :

- 1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

DISPOSITIONS NON APPLICABLES.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

COMPTES.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23.

(...)



SECTION II COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. — GÉNÉRALITÉS

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

RÈGLES D'HARMONISATION.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

PROJETS PERMIS PAR RÈGLEMENT DE LA VILLE.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

1° à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;

2° à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

- 3° à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m²;
- 4° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);
- 5° à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

CENTRE DES AFFAIRES.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

RÈGLES D'URBANISME.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil

d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

CONSULTATION PUBLIQUE.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

INTERPRÉTATION.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

DISPOSITIONS NON APPLICABLES.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1° les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2° l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3° la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- 4° malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

DISPOSITIONS NON APPLICABLES.

TOUTEFOIS :

- 1° le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2° ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11;
2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

89.1.1 Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7 (en vigueur le 1^{er} janvier 2006)



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ANNEXE III

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

LES RESSOURCES HUMAINES

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

Les commissaires

En juin 2010, le conseil municipal a nommé M^{me} Louise Roy à titre de présidente de l'Office pour un nouveau mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

La présidente

Louise Roy

Les commissaires *ad hoc* en 2010

André Beauchamp, Jocelyne Beaudet, Bruno Bergeron, Nicole Boily, Jean-Claude Boisvert, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Catherine Chauvin, Viateur Chénard, Irène Cinq-Mars, Louis Dériger, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Claude Fabien, Michel Gariépy, Judy Gold, Michel Hamelin, Peter Jacobs, Luc Lacharité, Hélène Laperrière, Weber Laurent, Claude Lavoie, Hélène Morais, Antoine Moreau, Dominique Ollivier, Jean Paré, Michel Séguin, Luba Serge, Nicole Valois, Arlindo Vieira, Joshua Wolfe.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Les dispositions générales

1. Le commissaire sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance.
2. Le commissaire évite toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Le commissaire avise le président de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Le commissaire fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
5. Le commissaire n'utilise pas indûment son titre ou son statut de commissaire.
6. Le commissaire respecte la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans ses décisions touchant la bonne marche d'un mandat, il respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

L'indépendance

7. Le commissaire évite tout conflit d'intérêts. Il évite aussi toute situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou le mettre en position de vulnérabilité.

- 8.** Le commissaire doit informer sans délai le président de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause son indépendance ou son impartialité.
- 9.** Le commissaire ne peut accorder, solliciter ou accepter, pour lui-même ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Il ne peut se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage, ni utiliser à son profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en sa qualité de commissaire.

Le devoir de réserve

- 10.** Le commissaire fait preuve de réserve autant dans l'expression publique de ses opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
- 11.** Le commissaire ne commente pas publiquement les rapports de l'Office. Toutefois, le président d'une commission ou un commissaire qu'il délègue peut présenter et expliquer le rapport de cette commission.
- 12.** Durant son mandat, le commissaire s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.
- 13.** Durant son mandat, le commissaire s'abstient de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Même après l'expiration de son mandat, il s'abstiendra de commenter publiquement les décisions relatives aux projets confiés à l'Office pendant son mandat.

La consultation publique

- 14.** Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié. Il n'a ni participé à l'élaboration du projet, ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Il n'occupe aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
- 15.** Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assure d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
- 16.** Le commissaire évite toute rencontre privée avec les responsables et les personnes ressources, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure de l'Office.
- 17.** En séance publique, le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés. Il

facilite l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

- 18.** Le commissaire applique la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Il agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
- 19.** Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelle que soit leur opinion et sans discrimination. Il suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.
- 20.** Pour son analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, le commissaire n'utilise que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Il peut aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.
- 21.** Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Il respecte aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidente nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

L'avis public

Après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, l'Office publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués

sur le territoire visé. L'avis public mentionne, notamment :

- > l'objet de la consultation publique;
- > les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- > les endroits où la documentation est disponible;
- > les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De plus, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envois constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés.

Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

Le dossier de documentation comprend habituellement :

- > tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique;
- > le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- > la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts;
- > au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- > les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

Les rencontres préparatoires de la commission

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et

des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes tels l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

LA TENUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique prend la forme d'une audience publique qui comprend deux séances distinctes. La première est consacrée à l'information des citoyens ainsi qu'à leurs questions et la seconde à l'expression de leurs commentaires et opinions. Elles sont séparées par un délai intermédiaire variable, d'environ 21 jours, pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission, d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils

puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation.

L'ANALYSE ET LE RAPPORT DE LA COMMISSION

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le président ouvre la séance et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de la consultation, qui se déroulera en deux parties : la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni

remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais, et elle sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission, et les invite à la séance qui entendra les mémoires, qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ANNEXE IV

Liste des employés et collaborateurs en 2010



EMPLOYÉS

Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Stéphanie Espach
Simon Langelier
Lizon Levesque
Alexis Musanganya
Faustin Nsabimana
Jimmy Paquet-Cormier
Anik Pouliot
Gilles Vézina

COLLABORATEURS

Michel Agnaïeff
Brunelle-Amélie Bourque
Diane Brodeur
Richard Brunelle
Delphine Dusabe
Mathieu Fournier
Henri Goulet
Félix-Olivier Hébert
Charlotte Horny
Gabriel Lemonde Labrecque
Nhat Tan Le
Line Leclerc
Olivier Légaré
Laurent Lussier
Élise Naud
Simon Saint-Pierre
Claire Tousignant
Gabrielle Tremblay
Catherine Vandermeulen



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm@ville.montreal.qc.ca

ocpm.qc.ca